

RENCONTRE AVEC LIBRES MARIANNES MIDI-PYRENEES

Intervention de Mme Françoise Laborde, Sénatrice de la Haute-Garonne
2 FEVRIER 2013 - TOULOUSE

Mesdames et Messieurs,

D'abord grand merci à vous tous de participer à cette rencontre organisée par Mme Pierrette CARBON, Présidente de l'association Libres Mariannes Midi-Pyrénées. Quand Mme CARBON m'a annoncé, au mois de décembre dernier, qu'elle organisait cette rencontre, j'ai préservé jalousement cette soirée dans mon agenda car je ne voulais pas rater cet événement !

C'est un grand plaisir que de retrouver et d'accueillir Djemila à Toulouse. La dernière fois que nous nous sommes vues, c'était lors de la remise du Prix Laïcité à Paris au mois d'octobre. Je suis particulièrement honorée d'avoir pu partager ce moment avec vous, citoyenne du monde, féministe et laïque. Votre combat pousse à l'admiration de tous.

Je suis invitée à vous parler de laïcité et plus particulièrement de sa place dans notre vie quotidienne, et dans l'action politique. C'est une bonne façon, d'ailleurs, de lui redonner ses lettres de noblesse.

C'est important car pour moi, radicale de gauche, la laïcité est précieuse et elle est le résultat de combats menés par d'illustres prédécesseurs radicaux, pour que la laïcité soit inscrite dans notre Constitution, pour qu'elle soit le socle de notre république. La loi de 1905 fait d'ailleurs partie du fameux bloc constitutionnel.

Mais je reviens à notre actualité. Si l'on fait un bilan des dernières années, la laïcité a plutôt été malmenée par la précédente majorité présidentielle qui a tenté de l'aménager sous prétexte de la moderniser par des accommodements raisonnables selon elle.

Depuis trop longtemps elle avait aussi, il faut l'avouer, été considérée comme une évidence, un acquis. Mais non, la laïcité ne va pas de soi. Il nous faut lui donner tout son sens. Nous, ses premiers défenseurs, nous les laïcs, nous avons parfois manqué à nos devoirs. Mais face à l'adversité des dernières années, nous nous sommes réveillés.

Je l'ai bien vu au Sénat, en tant que sénatrice du groupe RDSE, un groupe parlementaire à majorité composé de radicaux de gauche. A chaque fois qu'un texte de loi nous en a donné l'occasion, nous avons, depuis 2008, répondu présents. Ce fut le cas quand le Sénat a voté l'instauration d'une journée de la Laïcité, chaque 9 décembre. Ce fut le cas aussi quand j'ai demandé au précédent gouvernement, par une question écrite, de mettre en place l'observatoire de la laïcité, dont le principe a été voté en 2003, mais qui n'est toujours pas constitué aujourd'hui. Ce fut également le cas dans plusieurs projets de loi où il est question de neutralité de l'espace public, d'égalité des droits entre les citoyens et de liberté d'expression, d'école aussi, par exemple, lorsque j'ai voté contre la loi Carle, avec mes collègues radicaux de gauche du Sénat. Dans le cadre de mon travail au Sénat, j'ai, comme vous le voyez, souvent l'occasion de m'occuper de sujets qui touchent de près ou de loin à la laïcité. Dans mon activité dans le département de la Haute-Garonne, aussi. J'ai fait un communiqué de presse pour dénoncer les mouvements intégristes catholiques qui ont manifesté ici à Toulouse contre la pièce de théâtre Golgotha Pic Nic.

Aujourd'hui, au Sénat, plusieurs occasions me conduisent à faire des propositions concrètes sur la laïcité. La première, c'est le travail du gouvernement sur le projet de loi de refondation de l'Ecole. Je rencontre le Ministre de l'Education nationale la semaine prochaine à ce sujet. Dans le cadre de mon

travail au sein de la commission culture du Sénat, je participe à plusieurs groupes de travail sur le métier d'enseignant, la carte scolaire, l'apprentissage. Mes conclusions, c'est qu'il est très important de remettre au cœur de la formation des enseignants, l'apprentissage de la laïcité et la transmission aux élèves, c'est un bon moyen pour redonner son sens à la laïcité.

Il est essentiel d'apprendre aux jeunes que sont liés au principe de laïcité, d'autres droits :

- **l'égalité** entre les citoyens qui repose sur la nécessaire neutralité de l'Etat,
- **la séparation de l'Eglise et de l'Etat** qui distingue la sphère publique et de la sphère privée et aboutit à la liberté de conscience. Chaque citoyen est traité avec neutralité, avec égalité, quelles que soient ses origines, ses convictions philosophiques, politiques ou religieuses.
- Enfin, la notion de **liberté**, de liberté d'expression et de liberté d'expression religieuse, en découle, très largement.

Ces bases de notre modèle républicain, il faut les rappeler d'abord à l'école !

J'ai découvert récemment, par exemple, que dans le cadre des nouvelles campagnes de recrutement d'enseignants, qui commencent maintenant, pour des enseignants qui seront devant les élèves en 2014, et bien le dossier de candidature énonce un certain nombre de compétences requises.

Dans ces compétences, à aucun moment n'apparaît la nécessité, l'obligation de transmettre aux élèves les valeurs républicaines. Il ne s'agit pas seulement de laïcité mais aussi de tous les autres principes. C'est un comble ! Voilà un exemple concret de ce qu'il faut faire évoluer pour améliorer la situation. Je pense aussi qu'il faut élargir la neutralité nécessaire dans l'enseignement à l'ensemble du temps éducatif, c'est-à-dire, activités extra scolaires, cantine, garderie, colonie, loisirs, ...

J'ai tenté de contribuer à cette avancée en déposant une proposition de loi en 2011, qui a été adoptée au Sénat en janvier 2012 et doit encore être examinée à l'Assemblée Nationale avant de pouvoir être appliquée sur le terrain. Je vous en résume rapidement l'historique mais la plupart d'entre vous en avez déjà entendu parler.

Ma proposition de loi a pour objet d'apporter une réponse législative au problème complexe auquel était confronté l'équipe de la crèche Baby Loup, celui d'un vide juridique au niveau national concernant la définition des conditions de garde des enfants les plus jeunes. Or, après une carrière professionnelle de trente ans comme professeur des écoles puis directrice d'école maternelle, j'étais très intéressée par les questions relatives à la petite enfance.

Contrairement à l'école avec un grand « E », le secteur de la petite enfance ne relève pas du service public il ne relève donc pas des conditions garanties par le service public, notamment la neutralité philosophique, politique ou religieuse de l'accueil des enfants. La seule trace de l'obligation de neutralité se trouve dans les conventions passées entre la Caisse d'Allocations Familiales et les établissements conventionnés, comme les crèches.

Par ailleurs, dans le conflit du travail qui opposait les responsables de la crèche Baby Loup à leur salariée, il a été très difficile de faire valoir les dispositions du règlement intérieur de l'établissement qui affirment pourtant le caractère neutre de l'accueil des enfants. Pourquoi ?

Si la crèche avait été un établissement confessionnel, il lui aurait été beaucoup plus facile de faire valoir son caractère confessionnel. Il me semblait y avoir là une rupture d'égalité, en tout cas une contradiction sérieuse. Dans notre République laïque, faire respecter le droit à une éducation à caractère laïque est plus difficile que de défendre le droit à une éducation à caractère propre. C'est un comble !

Enfin, il s'avère que les élus locaux et les familles n'ont aucun recours juridique pour contraindre un assistant maternel à cesser toute forme de prosélytisme, même à la demande vient directement des familles.

En tant qu'élue radicale de gauche, très attachée à la laïcité, il m'a semblé important de proposer un cadre législatif qui permette de rétablir cette situation déséquilibrée. J'ai donc réfléchi à une solution législative. Pendant un moment, j'ai même eu la tentation de faire une proposition de loi concernant aussi le secteur social, médico-social, les maisons de personnes âgées, les hôpitaux, les centres de loisirs et de vacances. Mais j'ai choisi de rester dans le domaine de la petite enfance.

Dans ma proposition de loi, j'introduis l'obligation de neutralité, dans les conditions de délivrance de l'agrément décerné par le conseil général aux professionnels des établissements d'accueil collectif agréé aussi bien que les assistants maternels accueillant les enfants à leur domicile afin de mettre en place une base juridique sur laquelle les familles, les élus ou les employeurs puissent s'appuyer pour sortir des situations conflictuelles. Je ne voulais pas m'immiscer dans des situations où tout se passe bien.

J'ai subi de nombreuses oppositions m'accusant de remettre en cause le principe de la liberté individuelle, en particulier pour l'accueil des enfants au domicile des assistants maternels. Mais l'extension de la sphère publique à la sphère privée existe déjà avec l'interdiction de fumer. En effet, Un décret fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et il étend cette interdiction de fumer à " tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail ". Ainsi l'assistant maternel et les personnes présentes à son domicile ne sont pas autorisées à fumer en présence des enfants accueillis."

Ma proposition de loi n'est pas un catalogue des pratiques « interdites », elle instaure un principe général basé sur la confiance, elle ne fera pas perdre son emploi à l'Assistant maternel qui pratique sa religion de façon habituelle, ne l'obligera pas à informer les parents de sa religion mais plutôt à déclarer s'il entend la pratiquer de façon ostensible, elle tend à empêcher les professionnels de faire de leur métier un instrument de prosélytisme philosophique, politique ou religieux, et ne stigmatise aucune communauté, au contraire elle invite à traiter sur un pied d'égalité toutes les sensibilités.

Avant de terminer, je voudrais évoquer devant vous mon travail au sein de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat dont je suis vice-présidente. C'est passionnant pour moi et là encore la laïcité est précieuse car elle va dans le sens de l'émancipation des femmes et de l'égalité des droits.

Je crois qu'il faut le dire et le redire encore :

- à l'heure où l'actualité internationale se fait l'écho de femmes lapidées, violées, mariées de force, excisées, infériorisées au nom de préceptes religieux.
- à l'heure où l'actualité nationale nous montre aussi nombre d'agressions sur des personnels médicaux, dans les maternités en particulier, au prétexte qu'un homme ne doit pas ausculter une femme.
- l'heure où l'Eglise catholique souhaitait faire entrer le débat dans les écoles privées.

Face à cette accumulation, la laïcité propose un cadre juridique et politique qui permet à des êtres différents de vivre ensemble, en dépassant les différences pour s'élever à une humanité commune. En ce sens, elle est opposée à l'enfermement dans la différence.

C'est aussi en ce sens que mon travail de parlementaire me donne la responsabilité de redonner tout son sens à l'idéal laïc républicain, pour les générations futures.

Merci de votre attention.